



**QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DU TRAVAIL ET
DE L'EMPLOI (STC-SDLE-4)
4 AU 8 AVRIL 2022,
ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE.**

*Thème : « Construire un meilleur bien-être
et un meilleur niveau de vie en Afrique »*

NOTE D'ORIENTATION

I. INTRODUCTION

Le Comité technique spécialisé (CTS) sur le développement social, le travail et l'emploi est l'un des quatorze (14) CTS, défini comme organe de l'Union africaine conformément à l'article 5 (1) (g) de l'Acte constitutif de l'UA. Le CTS sur le développement social, le travail et l'emploi se réunit une fois tous les deux (2) ans. Il s'agit d'un « organe tripartite composé des ministres responsables du développement social, du travail et de l'emploi ou d'autres ministres ou autorités dûment accrédités par les gouvernements des États membres, et des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives aux niveaux national, régional et continental ». ¹

La quatrième session du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi (STC-SDLE-4) est prévue **du 4 au 8 avril 2022 en format virtuel**, sous le thème : « **Construire un meilleur bien-être et un meilleur niveau de vie en Afrique** ». Ce thème est opportun à la lumière de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a déjà affecté le bien-être et le niveau de vie des populations africaines, ayant un impact négatif sur les indicateurs des cibles pertinentes de l'aspiration 1 du premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 de l'UA, et de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

La pandémie a eu des conséquences socio-économiques désastreuses sur la société et le marché du travail, et aura une incidence sur la mise en œuvre des politiques de développement social et du travail aux niveaux national, régional et continental. « *La pandémie de la Covid-19... est une crise économique, sociale et humanitaire de grande ampleur. La pandémie perturbe des millions de moyens de subsistance, affecte les ménages pauvres, détourne les recettes publiques, porte atteinte au secteur privé, à l'économie informelle et à l'ensemble des systèmes de production; et détériore le commerce international et les flux financiers vers le continent.* » ²

Le thème offre également l'occasion d'anticiper les mesures transformatives pertinentes sur la mise en œuvre du prochain Protocole de protection sociale et de sécurité sociale de l'UA, le Programme social de l'Agenda 2063 de l'UA, qui ont tous deux été approuvés par la troisième session ordinaire du CTS pour examen, le Programme conjoint de la migration des travailleurs ainsi que les cadres de politique du travail et de l'emploi. L'Agenda social 2063 et le plan décennal sur le travail des enfants, le travail forcé, le trafic des êtres humains et l'esclavage des temps modernes a depuis été adopté par le Conseil exécutif en février 2020, tandis que le projet de Programme social a été renvoyé au CTS sur la justice et les affaires juridiques, prévu pour novembre 2020.

Il convient de rappeler que le Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification et de l'intégration économiques et la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l'Afrique ont adopté une Résolution sur « le financement de la protection sociale en Afrique » (Addis-Abeba, 4 et 5 avril 2016). Ils ont également adopté une deuxième résolution sur la mise en œuvre du premier programme prioritaire quinquennal pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif.

¹ Règlement intérieur du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, article 3, XXVIIIe session ordinaire, Conseil exécutif de l'UA, janvier 2016.

² Rapport sur « L'impact socio-économique de la Covid-19 sur l'Afrique : Une opportunité pour construire des économies émergentes plus endogènes et plus résilientes », Commission de l'UA, octobre 2020, page 7.

II. JUSTIFICATION

La crise sanitaire et les impacts socio-économiques de la pandémie de la Covid-19 sur le développement social et le marché du travail

Les impacts de la pandémie de la Covid-19 devraient affecter la vie et les moyens de subsistance de la population au cours des 2 ou 3 prochaines années, ce qui couvre les trois dernières années du premier Plan décennal de mise en œuvre. Cet état de fait fixe l'agenda du Comité technique spécialisé de l'UA pour les années à venir, appelant ainsi les décideurs à relever les défis induits sur le développement social, le travail, l'emploi et la migration des travailleurs.

Selon le rapport 2020 sur la pauvreté et ma prospérité partagée (PSPR2020) XXX, la Covid-19 risque de faire basculer entre 28,2 millions et 49,2 millions d'Africains supplémentaires dans l'extrême pauvreté et entre 71 et 100 millions au niveau mondial.

Les économies africaines sont généralement informelles et quelque 25 à 30 millions d'emplois sont menacés.

Selon la BAD (2020b), en 2019, environ 773,4 millions d'Africains étaient employés. Ce nombre devait atteindre 792,7 millions en 2020. Cependant, la pandémie pourrait entraîner environ 25 à 30 millions de pertes d'emplois, tant dans le secteur formel qu'informel. Selon les dernières estimations de l'OIT (2020), 19 millions de jeunes (15-24) travaillant dans le secteur informel risquent de perdre leur emploi en Afrique et près de 64 millions d'adultes (de plus de 25 ans) sont dans la même situation.

Conformément à la perte d'emplois due à la pandémie, qui entraîne une insécurité économique comme mentionné ci-dessus, ceci peut conduire au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines comme moyen d'alléger la pression financière sur une famille. Le risque de mariage d'enfants augmente par le biais de diverses voies, notamment les chocs économiques, les fermetures d'écoles et les interruptions de services. Il est également évident que l'éducation est une mesure de protection contre le mariage des enfants et que la déscolarisation des filles et l'interruption des services « non essentiels », y compris les services de santé de la reproduction, ont un impact direct sur les grossesses chez les adolescentes. En outre, le risque de violence et d'exploitation sexuelle s'accroît, avec une augmentation des incidents de violence fondée sur le genre, en particulier contre les filles et les femmes, notamment les violences domestiques, sexuelles et physiques, les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines, etc. En outre, étant donné que les enfants apprennent en ligne en raison de la fermeture des écoles, ils risquent davantage d'être la cible de prédateurs en ligne et de cyberattaques. Par ailleurs la propension de l'augmentation du travail des mineurs ne peut être écartée comme l'anticipe les rapports de recherche.

À cet égard, la Commission a également élaboré une étude approfondie axée sur l'Afrique à l'intention des États membres et des CER sur la manière dont les filles et les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par les conséquences désastreuses de la pandémie, en mettant l'accent sur la violence fondée sur le genre, y compris les pratiques néfastes. L'étude vise à formuler des recommandations et des conseils sur les interventions nécessaires dans le contexte africain.

La Commission, en collaboration avec les agences des Nations unies basées à Addis-Abeba, a élaboré la réponse socio-économique et environnementale globale de l'Union africaine à la pandémie sanitaire de la Covid-19 (se préoccuper de la sécurité humaine). En promouvant une approche de sécurité humaine pour une réponse de gouvernance

durable à la pandémie de la Covid-19 en Afrique, la réponse commune est développée dans le but de guider les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) dans leurs efforts pour concevoir des stratégies de réponse à la pandémie dans le domaine du développement social, du travail et de l'emploi. Elle s'appuie sur les piliers du Programme social de l'Agenda 2063 de l'UA, qui constitue le cadre stratégique de référence du CTS.

« Le Programme social de l'Agenda 2063 n'aurait pas pu être adopté à un moment plus opportun avec l'avènement de la crise de la Covid-19. Il fournit un cadre pour une réponse, ainsi qu'une orientation et une focalisation sur les actions et investissements stratégiques à court, moyen et long terme nécessaires pour atténuer les impacts socio-économiques de la pandémie de la Covid-19.

Contexte politique :

Suite aux recommandations de la troisième session ordinaire du STC-SDLE, le Conseil exécutif de l'UA (Niamey, Niger, juin-juillet 2019) a adopté les cadres politiques suivants :

1. Le Programme social de l'Agenda 2063 de l'UA ;
2. Le programme conjoint Commission de l'UA et de l'OIT sur le travail décent pour la transformation de l'économie informelle (2020-2024) ;
3. Le Plan d'action décennal pour l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne en Afrique (2020-2030) : AGENDA 2063 - CIBLE 8.7 DES ODD ;
4. Le Programme conjoint de migration des travailleurs (JLMP)
5. Le Plan d'action pour mettre fin aux attaques et à la discrimination à l'encontre des personnes atteintes d'albinisme ;
6. Les stratégies quinquennales pour la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines (MGF), y compris un cadre de responsabilité clair ;
7. Plan d'action et cadre de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) ;
8. Modélisation des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) axés sur la demande ;
9. Cadre stratégique de l'UA pour les personnes handicapées.

Le CTS sur le développement social, le travail et l'emploi a également recommandé la création de sous-comités et de groupes de travail spéciaux, dont les modalités seront examinées au cours de la présente session du CTS, pour un dialogue tripartite continental sur les migrations de main-d'œuvre sous la forme du processus de Colombo, et de groupes de travail sur l'éradication du travail des enfants.

Le CTS, qui se tient une fois tous les deux ans, laisse un espace pour des réunions techniques au niveau des experts, à la fois pour la mise en œuvre des décisions clés et le suivi de la mise en œuvre, en travaillant en étroite collaboration avec le département des affaires sociales de la Commission de l'UA. C'est dans cet esprit que les sous-comités, groupes de travail spéciaux et autres mécanismes fonctionneront. Ils permettent un engagement effectif des États membres dans les processus continentaux et renforcent l'appropriation. Ils alimenteront les sessions du CTS par des rapports, des recommandations et des décisions.

Réunions sectorielles

La quatrième réunion du STC-SDLE se divisera en réunions sectorielles afin d'examiner l'ordre du jour des entreprises pour le développement social et le travail et l'emploi respectivement.

III. OBJECTIFS DE L'OBJECTIF DU STC-SDLE-4

L'objectif global du STC-SDLE est d'envisager et d'adopter le renforcement des stratégies et des mesures politiques aux niveaux régional et continental. Ces documents essentiels sont élaborés pour créer la résilience de la société, les économies et le marché du travail sur le continent face aux impacts socio-économiques néfastes de la pandémie de la Covid-19. Les politiques sont orientées vers le développement social par l'autonomisation des groupes vulnérables et marginalisés pour améliorer leur capacité à générer des opportunités des moyens de subsistance.

Le CTS examinera également une feuille de route concrète conforme aux stratégies du portefeuille des pratiques néfastes, notamment la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants et l'Initiative Saleema pour éliminer les mutilations génitales féminines, en fournissant des recommandations claires sur la réduction des différents niveaux de vulnérabilité auxquels les jeunes filles et les femmes sont exposées, notamment dans les contextes humanitaires, d'urgence et de conflit.

IV. ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

Le STC-SDLE-4 délibérera sur les points suivants de l'ordre du jour au niveau des réunions sectorielles :

- i)** Plan de priorités post-Covid de Ouaga+10 ;
- ii)** Mandat du rapporteur sur le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne ;
- iii)** Rapport de la réunion des institutions de sécurité sociale et adoption de la proposition relative au mécanisme continental de coordination et de coopération (mandat, composition, organisation, fonctionnement, etc.) ;
- iv)** Rapport du Comité consultatif de l'UA sur la migration de main-d'œuvre ;
- v)** Projet de déclaration sur la protection des travailleurs migrants et le projet d'Accord bilatéral sur la migration de la main-d'œuvre ;

- vi) Séance d'information sur le paiement des arriérés de salaire des anciens employés de l'ARI ;
- vii) Soumission du projet de cadre révisé de l'UA et du Plan d'action sur le vieillissement ;
- viii) Séance d'information sur la signature et la ratification des protocoles relatifs aux personnes âgées et aux personnes handicapées en Afrique ;
- ix) Séance d'information sur la nomination d'un Envoyé spécial pour l'albinisme ;
- x) Mise à jour sur l'adoption du projet de protocole sur la protection sociale et la sécurité sociale ;
- xi) Séance d'information sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UA sur le handicap et du Plan d'action et cadre stratégique de l'UA sur le vieillissement ;
- xii) Présentation du Projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour mettre fin aux attaques et autres violations des droits de l'homme visant les personnes atteintes d'albinisme en Afrique ;
- xiii) Plans stratégiques pour la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants et l'Initiative Saleema de l'UA sur l'élimination des mutilations génitales féminines, respectivement ;
- xiv) Cadre de responsabilité de l'UA sur les pratiques néfastes ;
- xv) Plan d'action et cadre de l'ESEI.

V. FORMAT DU STC-SDLE - 4

La réunion sera organisée en deux phases :

a) Réunion d'experts : 4 au 8 avril 2022.

Au cours des trois premiers jours (4 au 6 avril 2022) de la réunion, les experts et officiels des États membres examineront les documents pertinents et les avis des experts et formuleront des recommandations appropriées pour examen et approbation par les ministres.

b) Réunion des ministres : 7 au 8 avril 2022

Les ministres examineront le rapport de la réunion d'experts et approuveront les projets de cadres politiques et de lignes directrices figurant à leur ordre du jour.

VI. PARTICIPANTS

La quatrième réunion du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi (STC-SDLE-4) réunira les ministres responsables du développement social, du travail et de l'emploi, les experts gouvernementaux responsables des secteurs concernés, les partenaires sociaux, les communautés économiques régionales et les

organisations ayant le statut d'observateur telles que l'Association panafricaine de productivité, l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), l'OCDE et les organisations internationales, y compris les agences des Nations unies, travaillant dans les domaines concernés.

VII. DATE ET LIEU

Le STC-SDLE-4 se tiendra du **4 au 8 avril 2022 en format virtuel.**

VIII. LANGUES

L'interprétation simultanée sera assurée dans les quatre (4) langues de travail de l'Union africaine : arabe, anglais, français et portugais.

IX. DOCUMENTATION

Les principaux documents de travail du STC-SDLE-4 seront disponibles sur le site Internet de l'UA : www.au.int.